

Compte rendu conseil municipal du lundi 25 avril 2022

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Michel BOULANGER et Gwénaëlle QUILLEVERE excusés

Attribution des subventions 2022

Le conseil municipal a attribué les subventions suivantes

Tennis club des 2 rives	756.00	Saint jacques Animations	700.00
ASC Guiclan Tennis de Table	1740.00	P'tit chou	300.00
APE Ecole Jules Verne	2 000.00	Roch Toul VTT	100.00
APEL Sacré Cœur	1 310.00	Handisport – Saint Pol De Léon	50.00
APE Penzé	157.50	Association des Maires du Finistère	860.70
OGEC Sacré Cœur	14 933.86	Association des Maires ruraux du Finistère	100.00
MFR Morlaix	50.00	Prévention routière	50.00
IFAC CCI Brest	125.00	Groupement de l'Horn	1 500.00
Ecole Notre Dames des Victoires (bilingue)	25.00	Agriculteurs de Bretagne	249.00
Ecole Notre Dames des Victoires (ULIS)	25.00	Entente du Bas Léon	1 500.00
IREO Lesneven	25.00	Foyer de Penzé	50.00
MFR Landivisiau	50.00		

Les dossiers de demande de subvention de certaines associations étaient incomplets, des documents ont été réclamés et les subventions seront attribuées lors d'un prochain conseil municipal.

Attribution des subventions à caractère social

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Grain de sel	150.00
ADAPEI	100.00
Enfance et familles d'adoption	50.00
Banque alimentaire (denrées)	563.00
Les restaurants du cœur (association départementale du Finistère)	100.00
Présence Ecoute centre hospitalier de Morlaix	50.00
Secours catholique Landivisiau	100.00
Association Céline et Stéphane	100.00
Association des amis de Lannouchen	100.00
Ass France Alzheimer 29	100.00
Association Jonathan Pierre Vivantes du Finistère et des Côtes d'Armor	50.00
Association Rêves de clown	100.00
Les voies d'Héméra	50.00
CLCV du pays de Morlaix	50.00
Mouvement vie libre Brest	50.00

Partenariat JO 2024

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) est favorable à la mise en place d'un partenariat et versera à Thu Kamkasomphou la somme de 3000.00 € sur 2 ans, soit 1500.00 € en 2022 et 1500.00 € en 2023. Thu Kamkasomphou, athlète Para-olympique (Tennis de Table) participera au JO 2024 à Paris.

Contrat d'association Ecole du Sacré Cœur

A l'unanimité, Le conseil municipal décide d'attribuer à l'OGEC de l'Ecole du Sacré Cœur la somme de 26932.89 € au titre du contrat d'association 2022.

Participation Ecole de Penzé

La commune de Guiclan verse une participation à la commune de Plouéan pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école de Penzé, répartie au nombre d'enfants par commune. Le montant des dépenses de fonctionnement est de 91835.15€, la répartition est la suivante : Plouéan : 17.50% (7 enfants), Taulé : 60% (24 enfants), Guiclan : 22.50 % (9 enfants)

A l'unanimité, le conseil municipal valide la répartition des charges et versera à la commune de Plouéan la somme de 20 662.91 €.

Cessions foncières : Enquête publique

Plusieurs demandes d'acquisition de terrain ou de chemins sont parvenues en mairie, cela concerne le domaine public par conséquent il est nécessaire de réaliser une enquête publique pour la cession.

Les demandes concernent la route de Trévilis, les villages du Ponthou, Kergoat, Kermat, Kersaint Gilly, Kerlann, Kerougay, Locmenven, Kermorvan, Radennec, Keralles, rue de Moudennou et le chemin de Kergoat à Mezavel

A l'unanimité, le conseil municipal est donc favorable à la cession pour l'ensemble des demandes, fixe les conditions de cession (0.80 € le m² pour de la terre agricole et 3.50 € le m² pour cour et agrandissement de jardin, les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur).

Une enquête publique sera faite en juin 2022.

Programme voirie 2022 : Maitrise d'œuvre et consultation

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) valide la proposition du cabinet ING Concept pour la réalisation et le suivi du marché voirie 2022 pour un montant de 1750.00 € HT et autorise la consultation des entreprises pour le programme 2022.

Aménagement rue du stade et abords du pôle médical : Maitrise d'œuvre et consultation

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) valide la proposition du cabinet ING Concept pour la réalisation et le suivi des travaux d'aménagement rue du stade et les abords du pôle médical pour un montant de 9750.00 € HT et autorise la consultation des entreprises pour les travaux.

Service technique : achat véhicule

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) est favorable à l'achat d'un camion Ford Transit pour les services techniques pour un montant de 25500.00 € € TTC.

Eglise : diagnostic

M. Kerguillec, du service des bâtiments de France est venu visiter l'église et préconise de réaliser une visite de contrôle de charpente par la SARL Le Ber.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la réalisation de ce diagnostic pour un montant de 528.00 € HT.